

L'ORIENTATION APRÈS LA 4ème

Les possibilités pour l'après 4ème sont (par ordre de difficulté croissant) :

* La **3ème générale** (en collège) :

Après la 3ème, l'élève peut aller :

- en « Seconde générale et technologique » (pour passer ensuite soit un bac général, soit un bac technologique),
- en « Seconde professionnelle » (pour passer un bac professionnel)
- en « Première année de CAP » (pour passer un CAP).

* La "**3ème prépa-po**" (en Lycée Professionnel le plus souvent) :

L'objectif est de mûrir un projet professionnel pour ensuite passer un bac pro. Pendant cette année, l'élève fera la découverte de plusieurs domaines professionnels : 6h par semaine sont consacrées au travail en atelier, à des visites d'établissements et d'entreprises... L'élève fera aussi 2 à 3 semaines de stage.

L'élève doit avoir 15 ans avant la fin de l'année civile (31 décembre) pour pouvoir s'inscrire (avoir un an de retard peut ainsi être nécessaire).

* Les "**4ème et 3ème de l'enseignement agricole**" (en Lycée Professionnel Agricole ou en Maison Familiale et Rurale) :

L'objectif est de permettre à l'élève de préparer un CAP ou un bac pro.

Les places sont rares pour entrer directement en 3ème, et cela dépend des notes de l'élève. Ces deux conditions peuvent donc impliquer pour celui-ci une entrée en 4ème, donc un redoublement. Une intégration en cours d'année pour un élève de quatrième est possible au cas par cas (prendre rendez-vous avec le responsable de la section pour faire une demande).

Les spécialités de chaque établissement n'impactent pas le choix des stages de l'élève, car l'objectif est de découvrir différents domaines.

En Lycée Professionnel : La découverte des domaines professionnels se fait par des ateliers et par quelques stages (environ 2 à 3 semaines de stage en 2 ans).

En MFR : Durant les 2 années, il y a une alternance cours/stages importante (plus ou moins moitié-moitié, voire un tiers d'école et 2/3 de stage). Cela nécessite un soutien important de la famille : pour trouver les stages et y accompagner le jeune.

Du fait de l'alternance, il faut avoir 14 ans minimum avant la fin de l'année civile pour pouvoir s'inscrire. L'inscription est payante et l'internat est souvent obligatoire.

Il est important d'aller aux journées portes ouvertes (février/mars) pour se pré-inscrire.

* Les **DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance)** (en Centre de Formation des Apprentis, Maison Familiale et Rurale ou Lycée Professionnel) :

Le DIMA est une formation sous statut scolaire en alternance cours/stage. L'objectif est de faire découvrir aux élèves un environnement professionnel et de les préparer à suivre une formation en apprentissage (CAP ou Certificat technique des métiers). La formation se déroule en centre de formation d'apprentis (CFA) des lycées professionnels avec des stages de 8 à 18 semaines. Elle est d'une durée maximale d'un an. L'élève reste cependant inscrit dans son collège d'origine et peut y revenir à tout moment : il peut décider d'arrêter son DIMA pour rejoindre un cursus scolaire ordinaire (notamment s'il n'a pas encore 16 ans) ou rejoindre la vie active (s'il a plus de 16 ans).